**L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**35ème Session : Guinée**

**Intervention de la Turquie**

**Genève le 21.01.2020**

Madame la présidente,

-Nous remercions la Délégation Guinéenne pour la présentation de son rapport national.

-Depuis le deuxième examen, la République de Guinée a fait des progrès considérables dans l'avancement de son cadre national des droits de l'homme, dans la mise en œuvre de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et dans la promotion des droits civils et politiques. Nous recommandons vivement au Gouvernement guinéen à poursuivre ses efforts.

-Nous recommandons également au gouvernement guinéen à poursuivre son précieux travail pour garantir le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de son peuple, à continuer de promouvoir l'état de droit et à garantir un accès impartial et équitable au système judiciaire pour tous ses citoyens.

-Nous saluons le travail législatif important qui a été entrepris en 2019 pour faire avancer les droits des personnes handicapées, l'adoption d'un nouveau code civil et l'adoption d'un nouveau code relatif aux enfants et d'une loi sur les albinos.

-La Turquie salue également la création d'une institution nationale indépendante des droits de l'homme en Guinée.

De plus, nous sommes encouragés que le Comité chargé d'examiner les violations des droits de l'homme en Guinée se soit réuni 10 fois au cours de 2019. Nous encourageons le Comité à continuer de fonctionner en 2020 avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

-Nous apprécions hautement le processus de dialogue national qui a été lancé par le Premier Ministre Fofona en septembre 2019 pour découvrir les attentes de la société liées à une nouvelle Constitution.

-Nous exprimons les vœux de succès à la délégation Guinéenne dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de cet examen.